

Liste des annexes au rapport

Partie administrative *codées PA 1 à 5*

- 1 - Délibération d'arrêt – projet du SCoT
- 2 - Décision du TA de désignation de la commission d'enquête
- 3 - arrêté de mise en enquête publique
- 4 - avis d'ouverture de l'enquête publique
- 5 - publicités légales : 1^{er} et 2^{ème} parution et attestation d'affichage

Initiatives de la commission *codées IC 6 à 11*

- 6 - CR de la réunion publique
- 7 - CR des rencontres avec les associations (Mountain Wilderness et FNE+Oblique)
- 8 - CR des rencontres avec les PPA (8 CR + 2 en ? (SDH et RTE EDF).
- 9 - CR des rencontres avec les élus (4 communes + CCO)
- 10 - réponse de la CCO à notre demande : note sur la gestion de la ressource en eau
- 11 - réponse de la CCO à notre demande : étude TTK sur les mobilités

Pièces complémentaires *codées PC 12 à 16*

- 12 - Les avis des PPA
- 13 - le mémoire en réponses aux avis des PPA
- 14 - les contributions du public
 - 14.1 - sur registre papier
 - 14.2 - sur registre dématérialisé
 - 14.3 - en entretien pendant les permanences
 - 14.4 - inventaire des notes annexées aux contributions du public et des associations (*20 documents complets*)
- 15 - Le procès verbal de synthèse de la commission d'enquête
- 16 - Le mémoire en réponse de la CCO au PVS de la commission (version 2)

Autres pièces *codées AP 17 à 18*

- 17 – compte rendu de la réunion publique
- 18 – sommaire du dossier soumis à l'enquête
- 19 – état daté d'avancement des PIU en Oisans

N.B. : Les annexes sont remises sous format numérique. Il revient à la CCO d'en archiver les contenus et de les tenir à la disposition du public à sa demande (accès aux documents administratifs) pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête. Les annexes ne font pas l'objet de publication, à l'exception de la présente liste.